

ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord

Mairie

24320 Bertric-Burée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 février 2024 à 11 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	29
Présents	10
Représentés	1
Absents	18

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 29 janvier 2024 s'est réunie à Bertric-Burée sous la présidence de Mr Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_1**Objet : élection du Syndicat**

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h30.

Monsieur le président, rappelle que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme. Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- Mr BOUSSEAU Samuel, Mr MAIGNE Sébastien, Mr SIGNOR Lucien

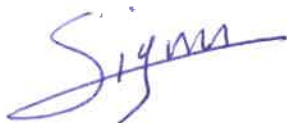
Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 11 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr BOUSSEAU Samuel
 - o Mr MAIGNE Sébastien
 - o Mr SIGNOR Lucien

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SIGNOR Lucien

Le Président,
GOYAT Bruno



ASA de Verteillac Sud / Riberac Nord
Mairie
24320 Bertric-Burée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 février 2024 à 11 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	29
Présents	10
Représentés	1
Absents	18

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 29 janvier 2024 s'est réunie à Bertric-Burée sous la présidence de Mr Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_2
Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 11 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SIGNOR Lucien

Le Président,
GOYAT Bruno

ASA de Verteillac Sud / Riberac Nord

Mairie

24320 Bertric-Burée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 février 2024 à 11 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	29
Présents	10
Représentés	1
Absents	18

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 29 janvier 2024 s'est réunie à Bertric-Burée sous la présidence de Mr Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_3**Objet : indemnité membres du syndicat**

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 3 400 €

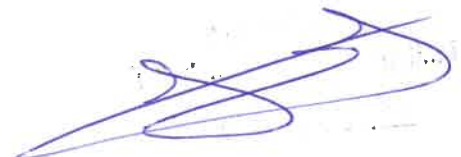
Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 11 - voix contre : 0), décide DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SIGNOR Lucien

Le Président,
GOYAT Bruno



ASA de Verteillac Sud / Riberac Nord

Mairie
24320 Bertric-Burée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 février 2024 à 11 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	29
Présents	10
Représentés	1
Absents	18

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 29 janvier 2024 s'est réunie à Bertric-Burée sous la présidence de Mr Goyat Bruno

Mr Signor Lucien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_4

Objet : information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs 2024 suivants :

- Charges fixes : 145 € HT/ Module – appel en avril
(Délai de paiement au 31 mai)
- Charge variable : 0.11 € HT / m³ - appel en novembre.
(Délai de paiement au 31 décembre)





Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
SIGNOR Lucien

Le Président,
GOYAT Bruno

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
ARMANDIE Romain			
- ARMANDIE Romain	21,00	0,00	
- PERIER Jean-Louis	23,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		44,00	0,00
AUTHIER MICHEL			
- AUTHIER MICHEL	26,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		26,00	
BELLE MARIE			
- BELLE MARIE	16,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		16,00	
EARL LEMONIE			
- LEMONIE Annick	13,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		13,50	
EARL Pierre Levée			
- COMIN DAVID	48,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		48,00	
EARL DE LA PETITE COTE			
- GOYAT Bruno	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		15,00	
EARL DE FONFILLONNE			
- CHEYSSOU Jean-Philippe	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		15,00	
EARL MAIGNE			
- MAIGNE Sébastien	23,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		23,00	
EARL POUPARD			
- POUPARD Jean-François	44,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		44,00	
EARL CHAUVIT			
- CHAUVIT BAPTISTE	12,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		12,00	
GAEC DU CHEYLARD			
- BOUSSEAU JEAN LUC	26,00	0,00	
- DUBEC GILLES	22,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		48,00	
GAEC DES MICHELIES			

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 =

	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
GILLAIZEAU JAMES	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	15,00	0,00	
GAEC DE LA GABARRE			
- MOULINIER JEAN	14,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	14,00	0,00	
GAEC DE LA LICORNE			
- ETOURNEAU Daniel	7,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	7,00	0,00	
GAEC DES SAVYS			
- CHABANEIX Thierry	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	15,00	0,00	
GERBEAUD Christine			
- GERBEAUD ROLAND	10,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	10,00	0,00	
JADEAUD STEPHANE			
- JADEAUD STEPHANE	45,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	45,00	0,00	
KLEMENIUK ALAIN			
- KLEMENIUK ALAIN	20,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	20,00	0,00	
RAFIN DIDIER			
- RAFIN DIDIER	22,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	22,00	0,00	
SALAT STEPHANE			
- SALAT STEPHANE	15,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	15,00	0,00	
SCEA DU MAINE			
- LACHAUD PATRICK	24,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	24,00	0,00	
SCEA DES BOURGEADES			
- CHAUMETTE THIERRY	20,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	20,00	0,00	
SCEA DE CHANCONTIER			
- BEAU PASCAL	21,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	21,00	0,00	
SCEA DE GRENEYREN			
- SALICIO Sylvain	20,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	20,50	0,00	
SCEA DES POUYADES			
- TRUFFAUX NICOLAS	20,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	20,00	0,00	
SCEA DES VIGNAUDS			
- SIMONET LAPRADE Patrick	10,50	0,00	

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 =

Souscriptions

S1

S2

Signature

	S1	S2	Signature
<i>Total de l'usager =</i>	10,50	0,00	
SCEA EGRON			
- EGRON ALAIN	20,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	20,00	0,00	
SIGNOR LUCIEN			
- SIGNOR LUCIEN	50,00	0,00	<i>Signor</i>
<i>Total de l'usager =</i>	50,00	0,00	
<i>Total sur la Structure =</i>		653,50	0,00

10,50

0,00

SCEA EGRON

- EGRON ALAIN

20,00

0,00

Total de l'usager = 20,00 0,00

SIGNOR LUCIEN

- SIGNOR LUCIEN

50,00

0,00

Total de l'usager = 50,00 0,00***Total sur la Structure =*** 653,50 0,00**POUVOIR**

Je soussigné EARL MAIGNE, membre de ASA de Verteillac Sud / Ribérac Nord, donne pouvoir à M. *Signor* de me représenter à la réunion de ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES le Vendredi 16 février 2024 à 11H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Verteillac*, le *15/02/24*.

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir